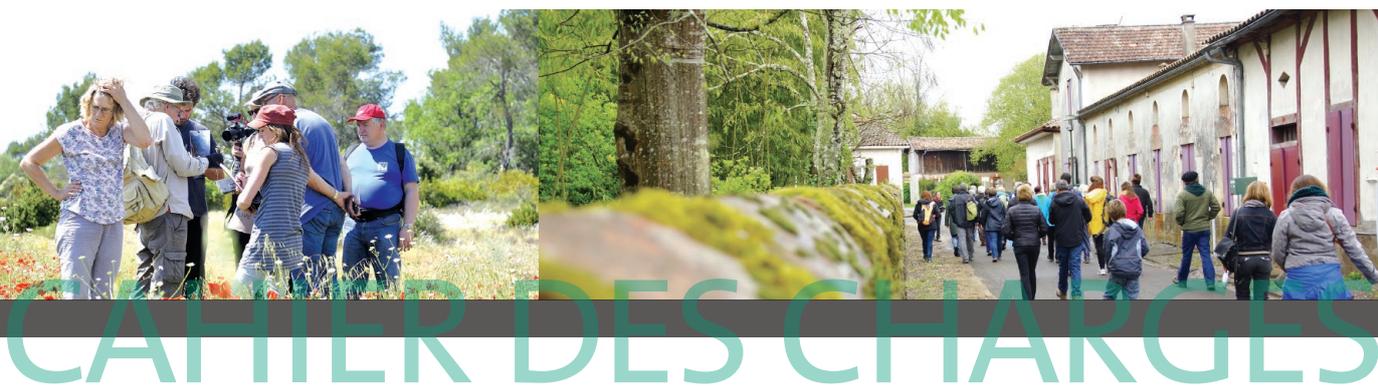




# Appel d'offres Université Populaire du Cadre de vie

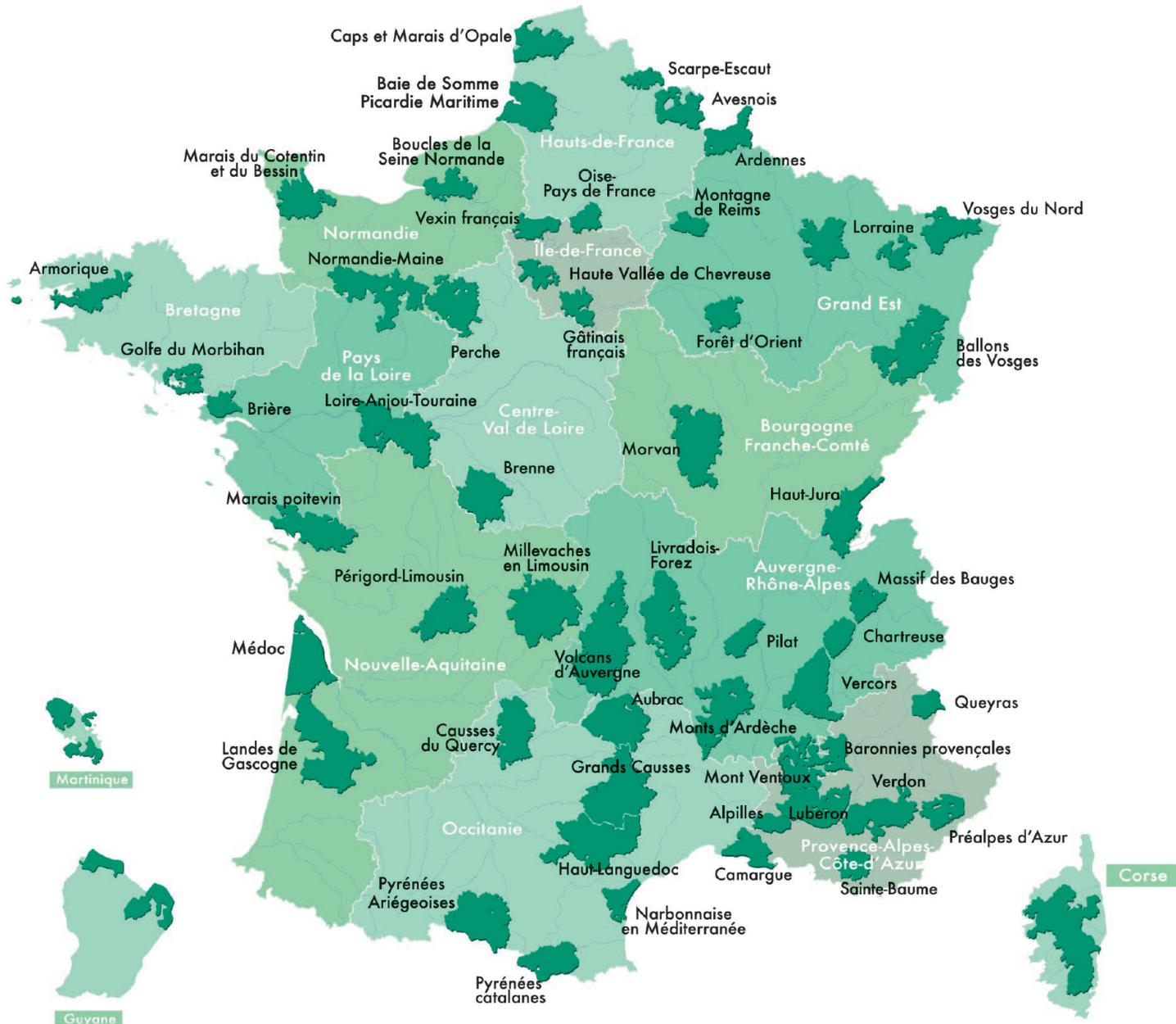
Architecture, Paysage, Urbanisme



**Cahier des charges  
de la conception, mise en place  
et lancement de la plateforme WEB**  
Du 10 décembre 2020 au 1er février 2021 inclus

Une autre vie s'invente ici

# 56 Parcs naturels régionaux de France





# S O M M A I R E

Partie 1 La Fédération des Parcs naturels régionaux de France	P4
Partie 2 Présentation des deux projets	P5
Partie 3 Prestations attendues	P10
Partie 4 Déroulement du projet	P12
Partie 5 Budget	P13
Partie 6 Candidature et contact	P14
Annexe	P15

# La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, association de loi 1901 créée en novembre 1971, est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux. Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant.

Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des Parcs, notamment les autres espaces protégés français et européens.

Elle a pour rôle :

- de représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux auprès des instances nationales et internationales et de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques concernant les espaces ruraux français ;
- de diffuser, faire connaître et prendre en compte l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international, d'assurer un échange d'informations et de réflexions entre les Parcs, de faciliter la mise en commun de leurs expériences et d'encourager les échanges avec les autres espaces protégés français ou étrangers ;
- d'assister les organismes chargés d'étudier et de gérer les Parcs, en particulier lors des procédures de création ou de révision de leurs chartes. Elle donne un avis sur le classement ou le renouvellement de classement des Parcs ;
- d'assurer une information sur les modalités d'accueil du public et une promotion de l'ensemble des Parcs naturels régionaux français ;

- de veiller à la protection de la marque « Parc naturel régional ».



*Il y a, en 2020, 56 Parcs naturels régionaux en France, qui représentent plus de 16,5 % du territoire français, 4 700 communes, 9 millions d'hectares et 4,4 millions d'habitants.*

## « Une autre vie s'invente ici »

Les Parcs se sont dotés depuis 2007 d'une signature exprimant les convictions qui les animent : « Une autre vie s'invente ici ». (autre : une alternative de développement « douce » - vie : au sens large : vie naturelle, vie humaine - s'invente : grâce aux Parcs, laboratoires d'expérimentation - ici : dans les territoires régionaux).

## Université Populaire du cadre de vie

Le réseau des Parcs travaille depuis 5 ans à la création d'une **Université Populaire du cadre de vie** afin de mettre à disposition des habitants une connaissance accessible pour devenir acteur sur les questions de paysage, d'architecture et d'urbanisme, en dehors des logiques individuelles et spéculatives, notamment à travers un séminaire dans les Pyrénées catalanes et une série vidéo « Inventer Demain, c'est aujourd'hui » qui compte aujourd'hui 20 épisodes et qui engage à suivre la création de cette Université Populaire.

# Présentation des deux projets

## Premier projet : Création d'une plateforme internet (version BETA)

Le réseau veut créer une **plateforme internet** rassemblant un maximum d'expériences et d'informations pour valoriser les territoires de Parcs en termes d'accueil et d'installations. Au regard du contexte actuel, les territoires de Parcs peuvent être une réponse à la recherche d'un cadre de vie de qualité, hors grandes agglomérations mais en relations avec elles. Pourquoi vivre dans un Parc ? Quels avantages ? quelle plus-value en matière de qualité de vie, dans l'habitat, le consommateur local, ? La plateforme doit être une invitation à l'installation à travers la présentation du cadre de vie proposé par les Parcs naturels régionaux de façon générale et par chacun d'entre eux selon leurs spécificités.

La plateforme internet doit être aussi une aide et une incitation pour les habitants à davantage s'inscrire dans le territoire et ses patrimoines, notamment autour de l'habiter dans le plein sens du terme : se loger, se nourrir, travailler, se cultiver, se déplacer et se détendre, et d'en faire des acteurs à part entière. Cette plateforme a une particularité stratégique. On se dit qu'il y a des moments clés où finalement les habitants s'inquiètent plus que d'ordinaire de leur cadre de vie et où une sensibilisation peut se traduire

en choix opérationnel décisif. C'est le moment où on loue un logement, où on achète un bien immobilier, où on reprend un commerce...

Cet outil numérique sera donc articulé entre les ressources données par la Fédération des Parcs et les informations « locales » que chaque Parc naturel régional proposera. Les informations à présenter seront donc très variées mais organisées à 2 niveaux : 1- le niveau Fédéral généraliste autour des sujets de fonds et 2- des liens vers chaque Parc autour des possibilités de rénover, de créer des jardins partagés, des habitats participatifs, de découvrir la nature environnante, de créer de l'événementiel autour du patrimoine, de mettre en place des systèmes de mobilité vertueuse, de créer des filières locales autour des matériaux et de l'alimentation, de mieux connaître le patrimoine bâti, la nature environnante, les enjeux du territoire, notre besoin de frugalité foncière...

Pour chacun des Parcs :

La plateforme offrira un accès facile au grand public, et mettra en avant l'habitat à rénover, ainsi que les éléments du cadre de vie du territoire avec une cartographie dédiée accompagnée de ses repères iconographiques (emploi/tiers-lieux, amap, matériaux écologiques, éducation, etc...). Elle fournira des informations judicieuses relatives au contexte géographique, culturel et économique dans chacun des Parcs naturels régionaux.

Il faudra proposer aux communes des territoires de Parcs la mise en ligne de biens immobiliers, à louer, à acheter, ainsi que des offres de commerces à reprendre.



© Parc du Verdon - Photos libres de droit

Il s'agira donc d'un site à double entrée : une entrée par commune et une entrée par type de biens. La participation et l'implication devront être adaptables aux situations et souhaits de chaque Parc naturel régional, avec par exemple la liberté de faire une sélection ou de mettre



toutes les offres immobilières en ligne, de rédiger une charte de « bonnes annonces » et de faire respecter les critères précis.

Donner la possibilité également de faire une recherche par commune avec les offres correspondantes sur des locaux commerciaux et services ainsi que les tiers-lieux disponibles.

Idem pour ce qui est de l'ordre des ressources associatives et culturelles du territoire, la mise en réseau des architectes, des artisans et des vendeurs de matériaux locaux sera réalisée par chacun des Parcs, mais l'accès pourra être ouvert aux différents partenaires permettant ainsi d'alimenter la plateforme.

Chaque Parc aura un rôle d'administrateur et pourra modifier, publier / dépublier les annonces. De façon générale, il choisira son mode d'implication.

### Objectifs de la plateforme internet (version BETA)

Créer un renfort aux outils d'animation des Parcs pour fédérer les acteurs du renouvellement urbain et mettre en valeur toutes leurs opérations d'amélioration de l'habitat, ainsi que les acteurs qui s'y impliquent.

Le site devra mettre en évidence et valoriser fortement sur les notions et atouts qui font la plus-value des Parcs naturels régionaux par rapport aux sites et plateformes d'annonces traditionnelles : il faudra donc trouver une ergonomie différente des sites classiques de recherches d'information sur ces sujets :

- **accessibilité, facilité, accès aux informations grâce à la mutualisation des (res-)sources**
  - Offrir un plus, une plus-value importante pour les acteurs de l'immobilier et les acteurs du cadre de vie en termes de référencement/diffusion
  - **partage de connaissances, favoriser le partage (et la diffusion d'informations jusqu'alors détenues par le Parc)**
  - **mise en relation entre un territoire et un projet de vie**
  - **faire des liens entre les ressources nationales et de chacun des Parcs ; entre les petites annonces, les sujets de fonds et les actions exemplaires à valoriser**
    - donner une dimension nationale et fédératrice des éléments du cadre de vie





© Sébastien Carlier, PNR/LC

- **création de l'Université Populaire du Cadre de Vie** : référencer les PROJETS, INITIATIVES, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS qui représentent le dynamisme d'un territoire en termes de participation citoyenne et de cadre de vie.

L'objectif de la plateforme est donc de centraliser les informations, connaissances : en AMONT l'inventaire de l'ensemble des données à mettre en ligne sera réalisé par chaque Parc et la Fédération pour le partage d'informations communes à l'ensemble.

## À qui s'adresse la plateforme ?

Grand public, acheteurs, élus, habitants, professionnels de l'immobilier (agences et notaires), aux architectes (avec une rubrique dédiée par exemple pour motiver les acteurs en termes de rénovation), services de l'État, CAUe, entreprises, artisans, commerces, distributeurs de matériaux etc...

## Comité de pilotage

Ce comité a été créé en 2020 avec de nombreux participants (jusqu'à une centaine pour le premier comité ayant eu lieu le Mardi 26 mai de 14h à 16h) issus pour la plupart du réseau des Parcs, mais aussi de la Fédération des SCOT, du Ministère de la Culture, de la Fédération des CAUe, du collectif « Paysage Après Pétrole ». Le comité est, dans un premier temps, consulté pour débattre et valider le projet ainsi que la rédaction de ce cahier des charges, puis, dans un second temps, valider les étapes de création et évolution de la plateforme.

C'est donc l'organe de gouvernance de la création et du suivi de cette plateforme et l'offre devra intégrer une régularité de réunions de présentation des avancées de la plateforme à ce comité. Cette instance sera animée par la Fédération des Parcs, qui sera l'interlocuteur privilégié

du prestataire tout au long de la mission, dans le cadre d'un comité de suivi plus restreint (en cours de définition) pour piloter le suivi, faire les choix les plus opportuns et cohérents par rapport aux objectifs poursuivis.

Le prestataire devra également être en contact et travailler directement auprès des Parcs naturels régionaux pilotes (5 à priori à définir) pour adapter le site à leur niveau d'engagement possible et souhaité, tout en informant en temps réel la Fédération des Parcs. La plateforme devra prévoir l'intégration de tous les autres Parcs intéressés par l'outil, potentiellement 56 en tout et proposer une administration facile pour les futurs utilisateurs en autonomie.

## Arborescence (plan du site) et contenu de la plateforme

### partie publique (frontend)

- Une page d'accueil déroulante avec un condensé des principales rubriques du site : maquette jointe
- Une rubrique CADRE DE VIE, avec une carte et ses pictogrammes repères, des éléments d'informations (comme des documents) et de référencement par catégories, territoire, commune... (à définir) et pages de dépôt d'annonces et de documents (transferts via FTP) avec indicateur de progression ;
- Un moteur de recherche avec tri par requêtes selon des critères géographiques, financiers tels que catégorie, date, prix, efficacité énergétique, territoire, commune... (à définir) et pages de dépôt d'annonces et de documents (transferts via FTP) avec indicateur de progression ;
- Une rubrique ANNONCES IMMOBILIÈRES classées selon les Parcs, le type de bien, l'usage (commercial-habitation) en lien avec les éléments du cadre de vie à proximité et son moteur de recherche par catégorie et par commune ;



- Une rubrique de présentation d'un Parc, avec des éléments du Cadre de Vie, comme le Paysage, appuyé de photos et d'articles représentant l'identité propre du Parc ;
- Une rubrique Mis en AVANT, lié par exemple à un événement ;
- LIENS (site de la Fédération, des Parcs, partenaires, réseaux sociaux) ;
- Page CONTACT – formulaires de RECHERCHES - PAGES 404 (pages non trouvées)... ;
- PAGES Foire Aux Questions (FAQ), didacticiels et pages d'AIDE à l'utilisation à l'ergonomie adaptée ;
- Pages QUI SOMMES-NOUS, CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION, MENTIONS LÉGALES

### parties UTILISATEURS et ADMINISTRATEURS (backend)

- PAGE de profil utilisateur, avec favoris, dépôt de ressources (documents, photos, vidéos, annonce immobilière) selon niveau d'utilisateur (ABONNÉ – EDITEUR) avec des contenus ÉDITABLES
- PAGE ADMINISTRATEUR (le PARC)
- PAGE SUPER-ADMINISTRATEUR (le WEBMASTER, la Fédération des Parcs) avec des droits de regards, veto, mises en lumière, modifications sur les annonces reçues.

### Fonctionnalités (technique)

FORMULAIRES de recherches par date, par prix, par type d'habitat, par territoire, etc... FORMULAIRES d'inscriptions, Dépôt D'ANNONCES immobilières/cadre de vie à la manière des sites standards (comme LE BON COIN), éléments graphiques adaptés à chaque niveau d'utilisateur (parties publiques et éditeurs ou administrateurs), système de validation des utilisateurs et des contenus par niveaux d'autorisations par niveaux administrateurs, notifications

mobiles ou alertes e-mail, inscription à la lettre d'informations, SECURITÉ : étapes de sécurisation classiques ou par mail ou par SMS. Système de partage et de gestion des vidéos, des documents.

FONCTIONNALITÉS COMPLEMENTAIRES : un système de rédaction de newsletter, un réseau multi-sites pour la navigation en langue étrangère, anglais. Système de compensation de l'énergie électrique utilisée pour la création et le fonctionnement du site (en watt en temps réel calculé au réel avec le nombre de pages vues et le volume horaire) transmis au partenaire (EDF) qui aura, en échange, un affichage plus ou moins important sur le site.

Prévoir un cadre technique pour un partenariat avec un organisme financier pour simuler des crédits immobiliers et de travaux immobiliers.

Prévoir une mise en valeur du site aides-territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

### Détail d'une annonce

Le format de l'annonce correspondra à des critères précis tels que : Type de bien - Usage – Prix – Surface - Pièces - Type de vente – Performance énergétique – Secteur géographique – Photos - Équipements et services de proximité - tiers-lieux – Tissu associatif – Producteurs d'alimentation local (cf. amap...) – Annonce rédigée etc. Possibilité/liberté d'ajouter un ou plusieurs champs, remarques par les administrateurs (Parc par exemple), ainsi que la durée de validité des annonces – design graphique (visuels et photo d'en-tête propre à chaque Parc).

**La plus-value de l'architecte est à rajouter pour valoriser la spécificité Parc (par exemple :** Chaque Parc pourra faire le choix pour la mise en ligne de maisons à rénover et de commerces à reprendre, en partenariat avec des architectes locaux, d'activer une fonction pour chaque annonce

qui consistera à mettre en perspective les potentiels du bien. La courte prestation de l'architecte pourra s'envisager, soit sous forme de visibilité dans l'annonce et donc d'une promotion pour l'architecte, soit sous forme d'une prestation sommaire rémunérée par le Parc).

Il faudra insister sur le contexte et les particularités du lieu dans l'annonce et trouver un format appropriable par chaque territoire.

## Deuxième projet : Création de cinq clips Inventer demain

Il s'agira aussi de compléter la série « INVENTER DEMAIN, c'est aujourd'hui » par 5 nouveaux épisodes, ré-orientés sur la thématique directe de la plateforme, pour donner l'impulsion au démarrage pour le grand-public de celle-ci. Ceux-ci compléteront les 20 épisodes et qui engagent à suivre la création de cette Université Populaire :

Playlist de la série :

[https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc\\_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdIP4Z](https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdIP4Z)

- **5 VIDEOS** : la réalisation, à base d'interviews, doit être similaire aux vingt épisodes précédents. Le budget pour les vidéos sera alloué pour la totalité du projet, aucune note de frais de déplacement ou de matériel ne pourra être ajoutée.



Les épisodes pressentis sont :

- la **BRENNE** : sur l'Observatoire Photographique du Paysage Participatif
- le **MEDOC** : sur les tiers-lieux, le télétravail (le Covid-19)...
- le **LUBERON** : sur la commune de VIENS (Patrimoine et habitat social)
- les **MONTS D'ARDECHE** : sur la participation des habitants
- les **VOSGES DU NORD** : sur la rénovation de l'habitat et les matériaux.

Ces 5 vidéos pourront disposer de la transcription texte.



# Prestations attendues

- Réalisation technique et graphique de la plateforme avec un système informatique puissant, compatible et évolutif, peu couteux, avec une visibilité de fonctionnement de plusieurs années (html 5/css3, .ssl, site responsiv, en php/mysql, programmation dédiée ou CMS de type drupal à privilégier) ;
- Interventions sur le référencement naturel
- Accompagnement, pédagogie et aides à la compréhension des étapes de création pour les Parcs pilotes, du fonctionnement du site, co-animation du comité de suivi mensuel et rédaction d'une synthèse.
- Suivi et veille technologique (assurer les mises à jour)
- Réalisation des 5 épisodes vidéo « INVENTER DEMAIN, c'est Aujourd'hui » dans la lignée des précédents (cf réalisation des vidéos)

## Charte graphique et charte éditoriale

### Plateforme

Il est demandé au prestataire de réaliser au plus proche la maquette validée par le comité de pilotage (cf document maquette jointe). Des adaptations sont toutefois possibles selon les évolutions, contenus, idées émergentes (une partie forfaitaire souple doit être prise en compte dans le

devis). Le contenu rédactionnel est soumis à la validation du comité de pilotage.

### Vidéos

Il est demandé de suivre la charte du projet de la série vidéo en lien avec le cadre de vie (cf document série INVENTER DEMAIN #2 joint) tout en la réadaptant sur la forme au nouvel objectif la plateforme (modifications génériques sont attendues) (cf <https://www.youtube.com/watch?v=lil43VXLVf4>)

La Fédération conserve les droits de diffusion et est libre d'utiliser ces clips en tant qu'entité comme elle le souhaite à la condition que leurs auteurs, artistes restent cités (générique). La Fédération est libre d'utiliser les images des parties interviews et prises de vues paysage des Parcs comme elle le souhaite à la condition que la source soit citée – l'utilisation des autres éléments visuels ou sonores de ces clips est soumise à l'autorisation de leurs auteurs.

## Création et récupération de contenus

Il est demandé au prestataire de remplir les premiers éléments, à titre d'exemple, pour chaque catégorie de sorte de se rendre compte de tous les aspects et fonctionnalités





© Parc des Monts d'Ardèche

de la plateforme puis par la suite, le contenu sera rempli par les utilisateurs (les Parcs pilotes dans un premier temps) directement. Les Parcs faisant office d'acteurs principaux du renseignement (alimentation des ressources et annonces). Une « formation » à l'utilisation de la plateforme devra être incluse dans l'offre pour les autres Parcs intéressés mais qui ne feront pas partie des Parcs pilotes. En outre, il lui sera demandé de prendre contact avec les éventuels partenaires pour les accès et le partage aux données géo-portail pour les délimitations Territoires des Parcs, la récupération des premiers contenus cadre de vie. Voir si un partenariat avec le site du magazine LE VILLAGE (<https://villagemagazine.fr/>) ou celui des AMIS DU PARC est possible.

### Développement de la plateforme et réalisation des vidéos

**PLATEFORME :** Il est demandé au prestataire de remplir tous les éléments du présent cahier des charges dans les conditions et délais vus et validés par le comité de pilotage. Le comité de pilotage a validé le principe d'un site OPEN-SOURCE (cf annexe technique), compatible et pérenne ; de plus il doit être RESPONSIVE, c'est à dire adapté

graphiquement aux supports modernes (mobiles, tablettes). (A lire aussi : annexe technique).

### Nom de Domaine, Hébergement, Référencement

Il a été validé par le comité de pilotage #1 le nom de domaine **habiter-parc.com**.

La Fédération est d'ores et déjà propriétaire du nom de domaine (à lire aussi : annexe technique). Il est envisagé de mettre en ligne dès que possible, une page temporaire d'annonce de création et d'orientation, sans pour autant l'ouvrir à l'indexation des robots des moteurs de recherches. L'hébergement du site se fera chez OVH ( pour pouvoir être couplé avec celui de la Fédération).

### Mise à jour, veille technologique

Il est demandé au prestataire de fournir un document pédagogique pour le fonctionnement du site et d'être en capacité de répondre aux évolutions techniques liées au Web et au référencement sur plusieurs années (10 minimum), les interventions feront l'objet de facturations indépendantes au devis du présent cahier des charges.

# Déroulement du projet

## Lancement

Le lancement sera progressif comme détaillé dans le planning en 4-2, il est prévu de commencer avec quelques Parcs dits TEST → c'est la version BETA (qui correspond à ce présent cahier des charges) puis d'intéresser les autres à rejoindre la plateforme, une « campagne de compagnonnage » pour motiver les Parcs est d'ores et déjà à l'étude.

## Planning prévisionnel, délais

Après validations par le comité de pilotage et consultation des prestataires, il est demandé au prestataire retenu d'assurer le développement de la plateforme jusqu'à la première étape d'ouverture (comme décrit dans le tableau ci-dessous) et la réalisation des vidéos sur une période d'un semestre, voire maximum 8 mois puis d'assurer les phases de tests jusqu'à l'ouverture au public. Un Panel TEST sera créé et composé de cinq Parcs naturels régionaux volontaires. Il pourra être constitué de membres du comité de pilotage. Ce panel a pour vocation de tester l'opérationnalité de la plateforme lors des différentes étapes.

Sélection du prestataire	Février 2021
TOURNAGE VIDEOS (Inventer DEMAIN x5)	Premier semestre 2021
Présentation et validation de l'architecture du site et de la charte graphique pressentie	Juin 2021
DEVELOPPEMENT de la PLATEFORME	Février → Septembre 2021
Ouverture de la plateforme Phase 1 Accès aux Parcs et partenaires (agences, architectes) objectif : enrichir la base de données	Juillet 2021 → Décembre 2021
Ouverture de la plateforme Phase 2 panel TEST - période de rodage	
OUVERTURE GRAND PUBLIC	
Comité de suivi Comite de pilotage	Réunion mensuelle en amont de toutes les étapes : février 2021, mai 2021
Mises à jour et veille technologique	Octobre 2021 (après phase test)

# Budget

Le budget prévisionnel est de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros) pour la réalisation du présent cahier des charges. Il sera décomposé comme suit :

- 20 000 euros (quinze mille euros) pour la création de la plateforme internet (cf. projet 1)
- 5 000 euros (cinq mille euros) pour la réalisation des vidéos **Inventer demain** (cf. projet 2)

Vous pouvez candidater aux deux projets (plateforme et clips) ou à un seul de votre choix (plateforme ou cinq clips).



© Parc naturel régional du Livradois-Forez



© Cécile Biraud, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

# Candidature et contact

## Candidature :

Les offres sont à envoyer avant le **2 février 2021**  
à l'attention de :

Eric Brua, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
[ebraa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:ebraa@parcs-naturels-regionaux.fr)

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire  
[nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr)  
Tél. 06 63 47 46 77

Chaque offre doit comprendre :

- **Une note d'intention**
- **Une note méthodologique**
- **Des références** relatives à des prestations dans ce domaine de la création de sites internet
- **Une attestation de l'identité de la structure ou de la personne morale** qui portera ce chantier.





# A N N E X E

Annexe 1  
Annexe technique

P16

# Annexe technique

Il a été préféré le langage PHP-MySQL couplé à HTML (5) et CSS (3) à l'ASP (microsoft). Le SITE doit fonctionner sur tous les navigateurs internet courants (firefox, chrome,...) et environnements les plus fréquents (windows, mac, linux etc..)

Selon le budget, le prestataire devra fournir un environnement fonctionnant en Php/mysql, ou sur-mesure, c'est à dire développement dédié à la plateforme ou bien partir d'une base CMS de type wordpress ou DRUPAL (ce dernier est à privilégier pour être basé sur le même modèle de site que celui existant de la Fédération).

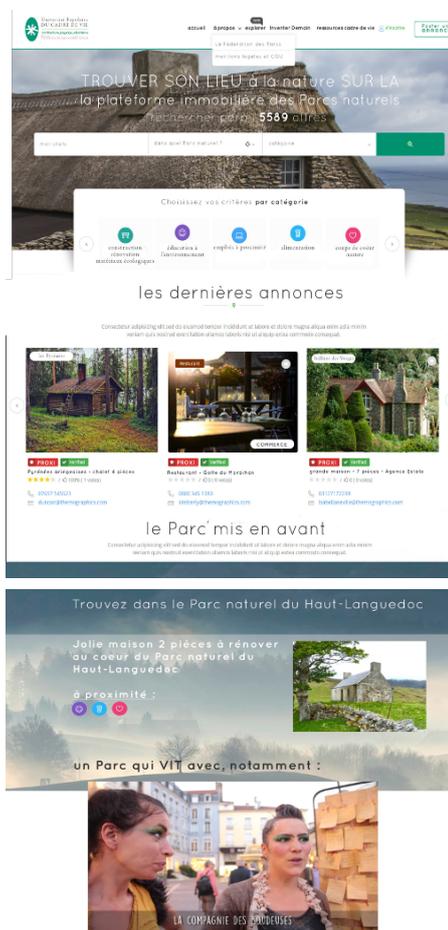
La cartographie devra utiliser openstreetMap plutôt que google Maps

Il n'est pas envisagé pour le moment de développement d'une application mobile, distribuée par les services, iStore, ou GooglePlay mais cela pourra faire l'objet d'une consultation future. Pour autant ces éléments sont à prendre en compte dans la réalisation technique pour qu'il soit possible que la dite application corresponde avec la plateforme et ses bases de données.

Le système d'upload doit se faire via le serveur en FTP, doit être sécurisé et ne doit pas prendre trop de ressources, ni de débit pour ne pas entraver le fonctionnement du site. Le domaine (www.habiter-parc.com) doit-être accessible en https:// (certificat.ssl) et fournir toutes les garanties et normes en vigueur en terme de compatibilité pour le web actuel (W3C, HTML 5,...)

L'hébergement doit tourner sur un serveur Linux pour pouvoir accueillir PHP/MySQL.

## MAQUETTE (V3) DE LA PREMIÈRE PAGÉ DU SITE (PRÉ-PROJET)



Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez - nous  
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

